

AMAP « Les Paniers du Chablais »

Contrat d'engagement pour un panier de légumes Saison Culturelle 2021

Entre l'adhérent :

Mme, Melle, M. :

Adresse :

Tél. : Courriel :

et les Producteurs :

« GAEC On Sème »

Route de l'église – 74140 Massongy - contact@onseme.fr

Cédric Mutin 06.66.26.57.01 / Falko Henschke 06.87.82.57.14 / Mikias Nigussie 07.69.17.63.18

Pour la saison 2021, les distributions de légumes seront réparties ainsi :

- **Chaque vendredi du 15 janvier 2021 au 17 décembre 2021 (49 semaines), avec 5 « Joker »** (pause de distribution en fonction des cultures), **soit 44 distributions**
- Les premières 3 distributions (15 janvier, 29 janvier et 12 février) seront des distributions doubles : une distribution toutes les deux semaines avec plus de quantité de légumes
- Possibilité de profiter de légumes de saison en complément du panier hebdomadaire, suivant vos préférences, grâce à un « Monnaie Légumes ».

L'Adhérent s'engage :

- à venir prendre ou faire prendre, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le conseil d'administration de l'association, son panier hebdomadaire,
- à remettre à l'association, lors de la contractualisation, les chèques à l'ordre de « GAEC On Sème »,
- à participer et aider les agriculteurs au jardin au moins deux demi-journées par saison culturelles,
- à assurer, avec les producteurs la distribution des paniers (au moins 2 distributions par saison),
- à trouver son remplaçant en cas de départ anticipé (s'il n'y a pas de liste d'attente),
- à ramener à chaque distribution sa caisse vide propre,
- à accepter les aléas de la production sur la nature ou le volume du contenu du panier,
- à respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association « Les paniers du Chablais ».

Les Producteurs s'engagent :

- à livrer personnellement, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le conseil d'administration de l'association, le panier de légumes de l'adhérent, produits par leurs soins,
- à écouler en priorité sa production auprès des adhérents de l'association Les Paniers du Chablais,
- à informer à la demande, sur le lieu de livraison, l'adhérent sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes,
- à conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP,
- à encaisser chaque chèque de paiement en début de mois,
- à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association "Les paniers du Chablais".

En cas de non respect d'une de ces clauses le contrat pourra être résilié.

Le GAEC On Sème vous propose :

<input type="checkbox"/> PANIER DE BASE	comprend 4 à 6 variétés de légumes de saison	660 €/an (soit 15€ l'unité)	<input type="checkbox"/> 1 chèque de 660 € (encaissé en janvier) <input type="checkbox"/> 3 chèques de 220 € (encaissé en jan, mai et sept) <input type="checkbox"/> 12 chèques de 55 € (encaissé chaque mois)
<input type="checkbox"/> PANIER VARIÉ	comprend 6 à 8 variétés de légumes de saison	924 €/an (soit 21€ l'unité)	<input type="checkbox"/> 1 chèques de 924 € (encaissé en janvier) <input type="checkbox"/> 3 chèques de 308 € (encaissé en jan, mai et sept) <input type="checkbox"/> 12 chèques de 77 € (encaissé chaque mois)
<input type="checkbox"/> MONNAIE LEGUMES (facultatif)			<input type="checkbox"/> 1 chèque de 30 € (encaissé dès que la monnaie a été utilisé)
TOTAL			

Chèques encaissés chaque début de mois, à l'ordre du « GAEC on sème »

Vous souhaitez récupérer votre panier :	
<input type="checkbox"/> Sur le lieu de distribution de l'AMAP (THONON)	<input type="checkbox"/> Chez le producteur (MASSONGY)

L'équilibre financier entre le prix du panier et son contenu s'apprécie sur une saison culturale complète, sauf aléa de production exceptionnel.

L'association "Les paniers du Chablais", a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit être contactée en la personne du Président de l'association, par mail uniquement à l'adresse suivante :

info@lespaniersduchablais.fr

Fait en 2 exemplaires,

Signature de l'adhérent :

A,
Le

Signature du producteur :

A,
Le

IMPORTANT : Les contrats et règlements doivent obligatoirement être transmis à un membre du bureau de l'association lors d'une distribution ou envoyé par courrier à l'adresse : AMAP Les Paniers du Chablais - Maison de l'agriculture 16 Chemin d'Hirmentaz 74200 THONON LES BAINS